

Numéro 3 — Décembre 2003

Les chargés de mission départementaux de lutte contre l'illettrisme dans le Cher

Deux chargés de mission départementaux de lutte contre l'illettrisme ont été nommés, depuis janvier 2000, par la Préfecture du Cher. Il s'agit de Madame Danièle BARBARIN, de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et de Monsieur Eric BERGEAULT, de la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS).

Leur mission est de coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme :

« la lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale : disposer des connaissances de base (lire, écrire, compter, s'exprimer) est essentiel sous peine de cumuler des handicaps facteurs d'exclusion. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques ou privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs. Ils veilleront à associer tout particulièrement à cette mission l'Inspection Académique du Cher, l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales et les associations. Ils poursuivront et amplifieront l'appui pédagogique apporté par le Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme en direction des acteurs professionnels ou bénévoles de ce secteur dont ils coordonneront l'action. Pour conduire leur action, ils s'appuieront sur l'ensemble des politiques et des dispositifs de lutte contre l'exclusion ainsi que sur les moyens spécifiques de lutte contre l'illettrisme déconcentrés par le gouvernement auprès du Préfet de région » (lettre de mission du 9 janvier 2000. Préfecture du Cher).

Les chargés de mission départementaux de lutte contre l'illettrisme ont réalisé un tableau de bord départemental « la lutte contre l'illettrisme dans le Cher » permettant d'évaluer, de 1999 à 2003 :

- Le nombre d'actions de lutte contre l'illettrisme menées dans le département,
- L'évolution des crédits IRILL (insertion, réinsertion, illettrisme) destinés au département,
- Le nombre de formateurs (bénévoles et salariés) formés par le CRIA,
- Le nombre d'apprenants ayant participé aux ateliers financés par les crédits IRILL (face à face pédagogique, APP – atelier pédagogique personnalisé, formations de groupes...),
- Le nombre de structures animant des ateliers en faveur des apprenants sans financement IRILL (petites associations fonctionnant avec des bénévoles, instituts de formation...)
- Le nombre de jeunes ayant participé aux JAPD (journées d'appel et de préparation à la Défense) et repérés comme étant en difficulté.

Cependant le repérage, de manière exhaustive, de la population touchée par les problèmes d'illettrisme est particulièrement délicat du fait des stratégies d'évitement. C'est pourquoi les chargés de mission départementaux, en liaison avec le Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme du Cher (CRIA), ont depuis quelques années centrés leurs efforts sur la formation des personnes au contact du public, et souhaitent renforcer les actions d'information à destination du grand public.

Pour contacter les chargés de mission départementaux de lutte contre l'illettrisme, vous pouvez joindre :

- ❑ Madame BARBARIN Danièle (DDASS-COTOREP) au 02.48.50.97.03.
daniele.barbarin@dd-18.travail.gouv.fr
- ❑ Monsieur BERGEAULT Eric (DDJS) au 02.48.50.88.52.
eric.bergeault@jeunesse-sports.gouv.fr
- ❑ Adresse postale commune : DDJS, 27 rue Louis Mallet BP 605 18016 BOURGES

CRIA du Cher ADPEP 18 20, rue d'Auron 18000 BOURGES

Coordinatrice : Hélène PIERRON-LEVEQUE

Tél : 02.48.24.39.70

Fax : 02.48.70.11.62

E-mail : adpep18@wanadoo.fr

AGEFOS PME CENTRE :
l'optimisation des compétences par la lutte contre l'illettrisme en entreprise,
sur le bassin d'emploi de Saint Amand Montrond

Fin 2002, les Instances Paritaires d'AGEFOS PME CENTRE, en partenariat avec la DDTEFP du Cher, ont souhaité affirmer l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés par la mise en œuvre d'une opération de « lutte contre l'illettrisme en entreprise » sur le bassin d'emploi de St Amand Montrond.

La première étape de l'action d'AGEFOS PME CENTRE a été la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon de 200 entreprises du bassin d'emploi, dont les résultats ont confirmé l'existence de difficultés rencontrées par des salariés au sein de l'entreprise, face aux apprentissages de base : écriture, lecture, calcul...

Dès 2003, AGEFOS PME CENTRE s'est donc attachée à la sensibilisation des entreprises à la problématique de l'illettrisme, ses conséquences économiques sur l'entreprise, les réponses à y apporter dès lors que l'illettrisme est abordé avec toutes les précautions d'usage que nécessite le sujet qui est encore, il faut bien le dire, tabou et mal vécu.

Cette phase de sensibilisation s'est traduite par l'adhésion de 2 entreprises du

St Amandois au projet, pour la formation de leurs salariés en difficulté.

Ces salariés ont bénéficié en amont d'un diagnostic permettant d'évaluer la nature des difficultés rencontrées afin d'adapter à chacun un parcours de formation d'environ 80 heures pour la réactivation des savoirs de base. Les personnes relais dans l'entreprise appelées « médiateurs » bénéficieront elles aussi d'une formation leur permettant de mieux appréhender le sujet avec les salariés et de suivre leur évolution tout au long du parcours de formation.

AGEFOS PME CENTRE souhaite ainsi accompagner les entreprises et les salariés pour favoriser le développement des compétences et les possibilités d'adaptation aux changements technologiques et organisationnels.

Cette opération est cofinancée par AGEFOS PME CENTRE, le FONDS SOCIAL EUROPEEN et le CONSEIL REGIONAL DU CENTRE.

Patricia BOURREUX
AGEFOS PME CENTRE BOURGES

FORMATIONS - FORMATIONS - FORMATIONS

Le CRIA a organisé une formation de médiateurs, les 23-24 octobre, 27-28 novembre et le 12 décembre 2003. Financée par le Conseil Régional, le Fonds Social Européen (FSE) et le Conseil Général, cette formation a pour objectif de sensibiliser les professionnels qui, dans le cadre de leur travail, sont amenés à rencontrer des personnes en difficulté dans la maîtrise des savoirs de base : lecture, écriture, calcul.

L'intervenante, Anne VINERIER, les a informé sur ce qu'est l'illettrisme, les causes et les conséquences, et leur a donné des outils, pour repérer les personnes, aborder le sujet avec elles et, si tel est leur souhait, les accompagner dans leur démarche vers une formation.

Deux formations de médiateurs auront lieu au cours de l'année 2004. Pour toute demande d'information contacter le CRIA.

Hélène PIERRON-LEVEQUE
Animatrice du CRIA 18